

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Voglans

Numéro SIRET : **21730329600016**

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE PRINCIPALE LA MOTTE SERVOLEX

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : Budget Communal

ANNEE 2017

SOMMAIRE**I. Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Exécutions du budget et détail des restes à réaliser
p.6 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
p.7 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
p.9 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
p.10 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.11 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles
p.14 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles
p.16 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.19	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.23	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.24	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.26	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
p.27	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
p.28	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.29	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.30	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.31	A4 - Etat des provisions	X	
p.32	A5 - Etalement des provisions	X	
p.33	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.34	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.35	A7.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section de fonctionnemen	X	
p.36	A7.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services assujettis à la Tva - Section d'investissement	X	
p.37	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.38	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
p.39	A10.1 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.40	A10.2 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article R.2313-3 du CGCT)	X	
p.41	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
p.42	A10.4 - Variation du patrimoine - Etat des entrées d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.43	A10.5 - Variation du patrimoine - Etat des sorties d'immobilisations (article L.300-5 du code de l'urbanisme)	X	
p.44	A11 - Etat des travaux en régie	X	
p.45	A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	X	
B - Engagements hors bilan			
p.46	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.48	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.49	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.50	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.51	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.52	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.53	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
p.54	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.55	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.56	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.57	C1.1 - Etat du personnel	X	
p.59	C1.2 - Action de formation des élus	X	
p.60	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.61	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.62	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.63	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.64	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
p.65	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
p.66	C3.6 - Identification des flux croisés	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.67	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.68	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE

73329

Commune de Voglans

Budget Communal

2017

I - INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 827
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	49
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LAC DU BOURGET	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1 620 338,00	2 843 327,00	863,72	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	857,77	0,00
2	Produit des impositions directes/population	384,48	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 315,75	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	609,12	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	4,11	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,92%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	65,53	0,00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	46,29%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 640 542,34	G	2 468 274,78
	Section d'investissement	B	1 188 532,87	H	854 382,37
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	69 827,86 (si déficit)	J	(si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		2 898 903,07 = A+B+C+D		3 322 657,15 = G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	500 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K	
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 500 000,00	L 0,00
21	Immobilisations corporelles	300 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	200 000,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	628 252,00	628 080,29	0,00	0,00	171,71
012	Charges de personnel et frais assimilés	735 750,00	735 283,94	0,00	0,00	466,06
014	Atténuations de produits	46 700,00	46 604,00	0,00	0,00	96,00
65	Autres charges de gestion courante	157 700,00	157 173,42	0,00	0,00	526,58
Total des dépenses de gestion courante		1 568 402,00	1 567 141,65	0,00	0,00	1 260,35
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 568 402,00	1 567 141,65	0,00	0,00	1 260,35
023	Virement à la section d'investissement (2)	600 000,00				
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	504,00	73 400,69			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		600 504,00	73 400,69			527 103,31
TOTAL		2 168 906,00	1 640 542,34	0,00	0,00	528 363,66
Pour information		⁽³⁾				
D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	22 300,00	36 135,03	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	154 870,00	173 013,29	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 663 182,00	1 749 154,94	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	32 481,00	35 157,88	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	286 580,00	293 055,94	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		2 159 413,00	2 286 517,08	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	107 769,13	117 361,01	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 267 182,13	2 403 878,09	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)	0,00	64 396,69			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	64 396,69			0,00
TOTAL		2 267 182,13	2 468 274,78	0,00	0,00	0,00
Pour information		⁽³⁾				
R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016		0,00				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 900,00	0,00	0,00	1 900,00
21	Immobilisations corporelles	1 062 213,65	764 073,24	300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	659 723,87	348 797,45	200 000,00	110 926,42
Total des dépenses d'équipement		1 757 837,52	1 112 870,69	500 000,00	144 966,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 100,00	3 030,49	0,00	69,51
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	8 235,00	0,00	1 765,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00			
Total des dépenses financières		13 100,00	11 265,49	0,00	1 834,51
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 770 937,52	1 124 136,18	500 000,00	146 801,34
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	64 396,69		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	64 396,69		0,00
TOTAL		1 770 937,52	1 188 532,87	500 000,00	82 404,65
Pour information		⁽³⁾			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		69 827,86			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	39 700,00	17 752,80	0,00	21 947,20
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		459 700,00	17 752,80	0,00	441 947,20
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	125 700,00	109 837,50	0,00	15 862,50
1068	Dotations, fonds divers et réserves (7)	651 861,38	651 861,38	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 530,00	0,00	1 470,00
18	Compte de liaison : affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions	0,00			
Total des recettes financières		780 561,38	763 228,88	0,00	17 332,50
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 240 261,38	780 981,68	0,00	459 279,70
021	Virement de la section de fonctionnement (1)	600 000,00			
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	504,00	73 400,69		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		600 504,00	73 400,69		527 103,31
TOTAL		1 840 765,38	854 382,37	0,00	986 383,01
Pour information		⁽³⁾			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		0,00			

**Commune de Voglans - 73 - Budget Communal****II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	628 080,29		628 080,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	735 283,94		735 283,94
014	Atténuations de produits	46 604,00		46 604,00
65	Autres charges de gestion courante	157 173,42		157 173,42
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	72 896,69	72 896,69
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	504,00	504,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	1 567 141,65	73 400,69	1 640 542,34
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 030,49	0,00	3 030,49
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	8 235,00	0,00	8 235,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
19	Differences sur réalisations d'immobilisations		64 396,69	64 396,69
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	764 073,24	0,00	764 073,24
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	348 797,45	0,00	348 797,45
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	1 124 136,18	64 396,69	1 188 532,87
	Pour information			69 827,86
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016			69 827,86

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	36 135,03		36 135,03
70	Produits des services, du domaine et ventes dive	173 013,29		173 013,29
73	Impôts et taxes	1 749 154,94		1 749 154,94
74	Dotations, subventions et participations	35 157,88		35 157,88
75	Autres produits de gestion courante	293 055,94		293 055,94
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	117 361,01	64 396,69	181 757,70
Recettes de fonctionnement - Total		2 403 878,09	64 396,69	2 468 274,78
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	109 837,50	0,00	109 837,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	651 861,38		651 861,38
13	Subventions d'investissement	17 752,80	0,00	17 752,80
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 530,00	0,00	1 530,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	72 896,69	72 896,69
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		504,00	504,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		780 981,68	73 400,69	854 382,37
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2016				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	628 252,00	628 080,29	0,00	0,00	171,71
6042	Achats prestations de services (autres que ten	70 000,00	78 000,06	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	20 365,03	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	139 000,00	144 502,58	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	1 300,00	845,18	0,00	0,00	454,82
60622	Carburants	4 000,00	2 952,07	0,00	0,00	1 047,93
60623	Alimentation	1 000,00	2 866,29	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	500,00	132,09	0,00	0,00	367,91
60631	Fournitures d'entretien	7 000,00	5 056,55	0,00	0,00	1 943,45
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	24 450,38	0,00	0,00	549,62
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	892,51	0,00	0,00	607,49
60636	Vêtements de travail	2 000,00	2 368,96	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 500,00	6 255,50	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et r	4 000,00	3 046,81	0,00	0,00	953,19
6067	Fournitures scolaires	12 100,00	8 472,14	0,00	0,00	3 627,86
6068	Autres matières et fournitures	10 000,00	7 966,36	0,00	0,00	2 033,64
611	Contrats de prestations de services	800,00	3 076,02	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	16 398,61	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	4 441,14	0,00	0,00	1 558,86
61521	Terrains	3 000,00	10 946,73	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	12 000,00	14 253,60	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	2 500,00	18 917,38	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations voiries	6 220,00	14 835,08	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien et réparations réseaux	13 000,00	10 765,18	0,00	0,00	2 234,82
61524	Bois et forêts	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00
61551	Matériel roulant	7 500,00	7 470,26	0,00	0,00	29,74
61558	Autres biens mobiliers	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6156	Maintenance	36 000,00	47 527,32	0,00	0,00	0,00
6161	Assurance multirisques	30 000,00	19 823,74	0,00	0,00	10 176,26
617	Etudes et recherches	0,00	3 011,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 100,00	2 617,32	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	85 782,00	1 558,78	0,00	0,00	84 223,22
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 000,00	620,53	0,00	0,00	379,47
6226	Honoraires	20 000,00	60 866,83	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	14 000,00	8 319,54	0,00	0,00	5 680,46
6228	Divers	500,00	1 572,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	500,00	118,00	0,00	0,00	382,00
6232	Fêtes et cérémonies	7 000,00	6 685,90	0,00	0,00	314,10
6241	Transports de biens	0,00	708,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	9 000,00	6 128,99	0,00	0,00	2 871,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6251	Voyages et déplacements	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6256	Missions	500,00	252,24	0,00	0,00	247,76
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 241,61	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	8 000,00	7 619,72	0,00	0,00	380,28
627	Services bancaires et assimilés	150,00	40,86	0,00	0,00	109,14
6281	Concours divers (cotisations...)	8 600,00	7 125,27	0,00	0,00	1 474,73
6283	Frais de nettoyage des locaux	13 000,00	12 533,39	0,00	0,00	466,61
6284	Redevances pour services rendus	500,00	364,98	0,00	0,00	135,02
63512	Taxes foncières	21 000,00	20 318,25	0,00	0,00	681,75
63513	Autres impôts locaux	1 000,00	1 029,75	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	71,76	0,00	0,00	428,24
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	0,00	5 288,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	735 750,00	735 283,94	0,00	0,00	466,06
6218	Autre personnel extérieur	82 300,00	82 173,32	0,00	0,00	126,68
6331	Versement de transport	2 300,00	2 350,90	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	750,00	372,07	0,00	0,00	377,93
6333	Participation des employeurs à la form° profes	1 500,00	1 286,80	0,00	0,00	213,20
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	8 000,00	8 270,24	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	2 700,00	1 175,53	0,00	0,00	1 524,47
6411	Personnel titulaire	405 000,00	0,00	0,00	0,00	405 000,00
64111	Pers.titulaire- rémun principale	0,00	397 648,31	0,00	0,00	0,00
64112	Titulaires NBI/SFT	8 000,00	7 513,52	0,00	0,00	486,48
6413	Personnel non titulaire	0,00	6 018,10	0,00	0,00	0,00
64131	Non titulaires Ind. de résidence	20 000,00	21 959,33	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	71 000,00	72 357,39	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	102 000,00	100 389,68	0,00	0,00	1 610,32
6455	Cotisations pour assurance du personnel	29 000,00	28 795,48	0,00	0,00	204,52
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 000,00	4 231,95	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	741,32	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	46 700,00	46 604,00	0,00	0,00	96,00
701249	Reversement redevance pour pollution d'origine	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00
7068129	Reversement redevance pour modernisation d	2 700,00	7 420,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales	44 000,00	39 044,00	0,00	0,00	4 956,00
65	Autres charges de gestion courante	157 700,00	157 173,42	0,00	0,00	526,58
6531	Indemnités	57 900,00	57 679,85	0,00	0,00	220,15
6532	Frais de mission	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	2 447,22	0,00	0,00	52,78
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6 200,00	6 064,93	0,00	0,00	135,07
6535	Formation	600,00	583,00	0,00	0,00	17,00
6541	Créances admises en non-valeur	15 500,00	15 404,13	0,00	0,00	95,87
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65541	Contributions au fonds de compensation des c	4 200,00	4 166,00	0,00	0,00	34,00
657358	Autres groupements	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00
657362	CCAS	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associatic	30 800,00	30 776,91	0,00	0,00	23,09
658	Charges diverses de la gestion courante	0,00	1,38	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 568 402,00	1 567 141,65	0,00	0,00	1 260,35
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 568 402,00	1 567 141,65	0,00	0,00	1 260,35
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	504,00	73 400,69			0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédét	0,00	72 896,69			0,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles	504,00	504,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		600 504,00	73 400,69			527 103,31
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sectio	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		600 504,00	73 400,69			527 103,31
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		2 168 906,00	1 640 542,34	0,00	0,00	528 363,66
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2016						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	22 300,00	36 135,03	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	15 000,00	35 116,03	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00	1 019,00	0,00	0,00	0,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	7 300,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	154 870,00	173 013,29	0,00	0,00	0,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	8 419,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	2 230,00	2 022,71	0,00	0,00	207,29
7062	Redevances et droits des services à caractère communal	490,00	288,00	0,00	0,00	202,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires	92 000,00	94 219,78	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	58 000,00	8 217,81	0,00	0,00	49 782,19
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	150,00	-30,00	0,00	0,00	180,00
70846	Au GFP de rattachement	0,00	48 560,00	0,00	0,00	0,00
70848	aux autres organismes	0,00	3 185,87	0,00	0,00	0,00
70878	par d'autres redevables	0,00	8 130,12	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 663 182,00	1 749 154,94	0,00	0,00	0,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	699 213,00	702 452,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	6 638,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	812 969,00	812 969,00	0,00	0,00	0,00
7338	Autres taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	30 000,00	30 772,58	0,00	0,00	0,00
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	105 000,00	181 022,36	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la plus-value	16 000,00	15 301,00	0,00	0,00	699,00
74	Dotations, subventions et participations	32 481,00	35 157,88	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	7 507,00	7 507,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	2 339,50	0,00	0,00	0,00
74718	Autres	10 000,00	10 766,67	0,00	0,00	0,00
7473	Départements	300,00	336,87	0,00	0,00	0,00
74748	Autres communes	1 500,00	1 033,84	0,00	0,00	466,16
74751	GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxes	939,00	939,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes	1 113,00	1 113,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes	11 122,00	11 122,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	286 580,00	293 055,94	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	286 330,00	292 949,12	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	250,00	106,82	0,00	0,00	143,18
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		2 159 413,00	2 286 517,08	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	107 769,13	117 361,01	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	41,08	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	107 769,13	108 819,93	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 267 182,13	2 403 878,09	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	64 396,69			0,00
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées	0,00	64 396,69			0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	64 396,69			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	2 267 182,13	2 468 274,78	0,00	0,00	0,00
Pour information					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2016	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2016	0,00
= Différence ICNE 2017 - ICNE 2016	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	34 000,00	0,00	0,00	34 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00
2051	Concessions et droits similaires	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	1 900,00	0,00	0,00	1 900,00
20422	Privé - Bâtiments et installations	1 900,00	0,00	0,00	1 900,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 062 213,65	764 073,24	300 000,00	0,00
2111	Terrains nus	35 000,00	21 051,00	10 000,00	3 949,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	26 127,60	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	89 700,00	10 513,20	75 000,00	4 186,80
21318	Autres bâtiments publics	0,00	149,41	0,00	0,00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements des con	92 000,00	47 934,90	0,00	44 065,10
2151	Réseaux de voirie	485 000,00	320 514,38	160 000,00	4 485,62
21518	aménagement Françon, Pré Gaut	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	24 680,41	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	64 013,65	49 585,35	10 000,00	4 428,30
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	20 000,00	20 088,00	0,00	0,00
21571	Matériel roulant - Voirie	0,00	30 060,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	4 883,32	0,00	116,68
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	35 000,00	19 129,40	5 000,00	10 870,60
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	16 500,00	6 142,17	10 000,00	357,83
2184	Mobilier	35 000,00	33 046,14	0,00	1 953,86
2188	Autres immobilisations corporelles	182 000,00	150 167,96	30 000,00	1 832,04
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	659 723,87	348 797,45	200 000,00	110 926,42
2313	Constructions	659 723,87	348 797,45	200 000,00	110 926,42
Total des dépenses d'équipement		1 757 837,52	1 112 870,69	500 000,00	144 966,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 100,00	3 030,49	0,00	69,51
10226	Taxe d'aménagement	3 100,00	3 030,49	0,00	69,51
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000,00	8 235,00	0,00	1 765,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 235,00	0,00	1 765,00
16818	Autres prêteurs	7 000,00	7 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		13 100,00	11 265,49	0,00	1 834,51
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 770 937,52	1 124 136,18	500 000,00	146 801,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)	0,00	64 396,69		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	64 396,69		0,00
192	Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00	64 396,69		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	64 396,69		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 770 937,52	1 188 532,87	500 000,00	82 404,65
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2016		69 827,86			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2016)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	39 700,00	17 752,80	0,00	21 947,20
13251	GFP de rattachement	9 700,00	9 703,32	0,00	0,00
13258	Autres groupements	0,00	2 640,57	0,00	0,00
1328	Autres	30 000,00	5 408,91	0,00	24 591,09
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
16411	Emprunts en euros	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2112	Terrains de voirie	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		459 700,00	17 752,80	0,00	441 947,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	777 561,38	761 698,88	0,00	15 862,50
10222	F.C.T.V.A.	105 700,00	80 168,04	0,00	25 531,96
10226	Taxe d'aménagement	20 000,00	29 669,46	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	651 861,38	651 861,38	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	1 530,00	0,00	1 470,00
Total des recettes financières		780 561,38	763 228,88	0,00	17 332,50
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 240 261,38	780 981,68	0,00	459 279,70
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (3)(4)	504,00	73 400,69		0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	30 218,14		0,00
21571	Matériel roulant - Voirie	0,00	42 678,55		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	504,00	504,00		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		600 504,00	73 400,69		527 103,31
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		600 504,00	73 400,69		527 103,31
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 840 765,38	854 382,37	0,00	986 383,01
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2016		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

IV

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR: INTB6900071C du 22/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					70 000,00									
16818 Autres prêteurs (total)					70 000,00									
0000127	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALE	17/10/2011		17/10/2012	70 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
Total général					70 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant ; P pour amortissement annuel progressif ; F pour in fine ; X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 31/12/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice		ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2017 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)		0,00		28 000,00					7 000,00	0,00	0,00
16818 Autres prêteurs (total)		0,00		28 000,00					7 000,00	0,00	0,00
0000127	N	0,00		28 000,00	3,83	F		0,0	7 000,00	0,00	0,00
Total général		0,00		28 000,00					7 000,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

IV

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque de plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2017 (3)	Type (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2017 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018



ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A2.4

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1 100,00% 28 000,00					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2017 après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018

ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF



Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

CA 2017

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

IV	
A2.5	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV - ANNEXES
 ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV - ANNEXES

IV

A2.6

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2017 (1)

IV

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice		Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		Intérêts	Capital		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer : A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.8
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)	

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018



ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

CA 2017

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges et contentieux au titre du procès..., provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		10 100,00	10 030,49
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		7 000,00	7 000,00
1681	Autres emprunts	7 000,00	7 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		3 100,00	3 030,49
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	3 100,00	3 030,49
10226	Taxe d'aménagement	3 100,00	3 030,49
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2017	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2016)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	10 030,49	500 000,00	69 827,86	579 858,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2016)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		726 204,00	110 341,50
Ressources propres externes de l'année (a)		125 700,00	109 837,50
10222	Dotations, fonds divers et réserves	105 700,00	80 168,04
10226	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	29 669,46
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		600 504,00	504,00
280422	Amortissement des immobilisations	504,00	504,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	600 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2017	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	110 341,50	0,00	0,00	651 861,38	762 202,88

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 579 858,35
Ressources propres disponibles	IV 762 202,88
Solde	V = IV - II (3) + 182 344,53

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION DE FONCTIONNEMENT	Ax.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL			TOTAL GENERAL	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA - SECTION D'INVESTISSEMENT	Ax.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT - services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES - MANDATS EMIS			RECETTES - TITRES EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant	Article (1)	Libellé (1)	Montant
	Total des dépenses réelles			Total des recettes réelles	
	Total des dépenses d'ordre			Total des recettes d'ordre	
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES			TOTAL GENERAL DES RECETTES	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

IV

A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Date de la délibération :	Cumul des réalisations au 31/12/N
			Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
	DEPENSES (a)						
	Dépenses nettes (a-c)						
	RECETTES (b)						
	Recettes nettes (b-d)						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (3) Le chapitre 46 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
 (4) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DES PATRIMOINES (article R.2313-3 du CGCT) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
28/01/2017	CHANGEMENT CHAUFFE EAU ECOLE	930,00	0,00	
28/01/2017	4 POTELETS	1 104,00	0,00	
28/01/2017	BARRIERE ECOLE	5 664,00	0,00	
04/02/2017	CENDRIERS	480,00	0,00	
04/02/2017	GRILLE EXPO + PIEDS	1 542,72	0,00	
09/02/2017	ABRI + BORNE VELOS	6 404,40	0,00	
16/02/2017	CHAUDIERE TERRASSES DU SOLEIL	3 044,40	0,00	
10/03/2017	REMPLACEMENT LUMINAIRES X 4 HUIT CLOCHERS	3 583,56	0,00	
15/03/2017	LOCAL VIDEO	3 468,00	0,00	
31/03/2017	CAMERAS SURVEILLANCE	16 620,00	0,00	
15/04/2017	ACHAT TABLES	1 242,11	0,00	
22/04/2017	ORDINATEUR	1 299,90	0,00	
11/06/2017	ACHAT GODET + TRANSPALETTE TRACTEUR	16 145,40	0,00	
12/06/2017	MOBILIER SELF CANTINE	25 251,98	0,00	
23/06/2017	CHASSIS ECOLE DE MUSIQUE	2 396,46	0,00	
11/07/2017	AGRES AIRE DE JEUX	7 004,22	0,00	
17/07/2017	ACHAT TONDEUSE GRILLO FD13094WD	30 060,00	0,00	
08/09/2017	4 ORDINATEURS/4 ECRAN/1 IPAD/STYLET/CASQUE/CABLE	5 642,27	0,00	
20/09/2017	VENTE DECOMBLE	7 500,00	0,00	
20/09/2017	AFFAIRE VENTES PERCEVAL	30,00	0,00	
30/09/2017	SIGNALISATION HORIZONTALE - CAMPAGNE 2017	2 701,20	0,00	
04/10/2017	ACHAT DEBROUSSAILLEUSE/SOUFFLEUR	2 184,00	0,00	
07/10/2017	ACHAT BROYEUR	800,00	0,00	
07/10/2017	GUIRLANDES	4 883,32	0,00	
23/10/2017	GARDE CORP VILLARCHER RUE DE LA PLAINE	10 978,81	0,00	
24/10/2017	ACHAT TERRAIN AIJET-FAUGE AL215	7 500,00	0,00	
03/11/2017	ACHAT LAVE LINGE ET SECHE LINGE ECOLE	1 047,70	0,00	
07/11/2017	ACHAT CAGE DE FOOT	1 864,80	0,00	
08/11/2017	DETECTION RESEAUX	780,00	0,00	
12/11/2017	REVETEMENT GYMNASE	20 997,84	0,00	
16/11/2017	REMPLACEMENT BRULEUR CHAUDIERE ANCIENNE MAIRIE	2 547,00	0,00	
20/11/2017	SIGNALISATION PLACES HANDICAPES	846,00	0,00	
30/11/2017	4 ORDINATEURS/4 ECRAN/1 IPAD/STYLET/CASQUE/CABLE	-800,00	0,00	
08/12/2017	CLOTURE TERRAIN SPORT ET TOITURE TERRASSE ECOLE	9 523,20	0,00	
26/12/2017	CHAUFFE EAU ECOLE	930,00	0,00	
TOTAL GENERAL		206 197,29	0,00	

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018



Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DES PATRIMOINES (article R. 2313-3 du CGCT) - SORTIES ETAT DES SORTIES D'IMMOBILISATION	A10.2

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
TOTAL GENERAL							

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produit des cessions		Réalizations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	8 500,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	72 896,69



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.4
VARIATION DES PATRIMOINES (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - ENTREES	
ETAT DES ENTREES DES IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre gratuit				
			0,00	
Mise à disposition				
			0,00	
Affectation				
			0,00	
Mises en concession ou affermage				
			0,00	
Divers				
			0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.5
VARIATION DES PATRIMOINES (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - SORTIES	
ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L.300-5 du code de l'urbanisme)	

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Cessions à titre gratuit		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise à disposition		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Affectation		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises en concession ou affermage		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Mises à la réforme		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Divers		0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00



Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)	A11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
TOTAL GENERAL			

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
TOTAL GENERAL		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

RATIO

	Montant
Recette 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	2 403 878,09
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	



Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN EMPLOI DES CREDITS COMMUNAUTAIRES DANS LE CADRE DE LA SUBVENTION GLOBALE	

FONDS EUROPEENS RECUS ET REVERSES PAR LA COLLECTIVITE GESTIONNAIRE
(reproduire l'annexe par fonds européen géré)

Libellé du fonds européen géré :

(1) A détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les informations seront extraites de PRESAGE.
(3) Les justificatifs aux dépenses peuvent provenir de plusieurs émetteurs pour la même opération.
(*) La collectivité gestionnaire (commune ou EPCI) peut être bénéficiaire des fonds lorsqu'elle est maître d'ouvrage.
(**) Hors dépenses d'assistance technique.
(***) Dans ce cas, la collectivité gestionnaire est bénéficiaire des fonds.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					133 434,50	117 961,80										2 852,95	3 440,20	
Commune de Voglans	2013	X	LOGEMENT ICF SUD EST DOMAINE DES CIMES	Agence CA ILE DE FRANCE	133 434,50	117 961,80	24,58	A	F	2,35	F	2,35				2 852,95	3 440,20	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					3 457 649,55	1 868 145,33										43 201,70	1 53 429,45	
OPAC DE SAVOIE	1994	X	CONSTRUCT* LOGEMENTS LES LAURIERS	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	233 548,24	106 192,81	5,42	A	V	3,55	V	2,22				2 548,18	8 589,90	
OPAC DE SAVOIE	1995	X	Const logements Les Jardins du Comte	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	2 338 439,71	1 155 970,73	10,67	A	V	3,55	V	2,05				27 326,19		
OPAC DE SAVOIE	2011	X	Const logements Imm LA FONTAINE	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	556 483,60	320 522,92	7,00	T	F	2,92	F	2,92				10 097,41		
ICF SUD EST MEDITERRANEE	2012	X	DOMAINE DES CIMES LES MASSETTES	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	104 256,50	89 199,08	29,00	A	V	2,05	V	0,55				506,15		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/2017	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ICF SUD EST MEDITERRANEE	2012	X	Domaine des Cimes	Etablissement CAISSE DES DEPOTS CONSIGNATION	224 921,50	196 280,79	29,00	A	V		2,85	V	1,35			2 723,77	5 499,83	
TOTAL GENERAL					3 591 084,05	1 986 107,13										46 054,65	158 869,65	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts régés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

IV

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 2 403 878,09
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV - ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

IV	
B1.4	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							



IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.1
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :			0,00				
TOTAL Recettes			TOTAL Dépenses				
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

IV

C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4	0	4	4	0	4
ATTACHE	A	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	6	9	9	0	9
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	3	4	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	3	3	3	0	3
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1ERE CLASSE	C	1	0	1	1	0	1
AGENT DE MAITRISE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2	0	2	2	0	2
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE (h)		1	0	1	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		0	3	3	0	0	0
ADJOINT D'ANIMATION	C	0	2	2	0	0	0
ADJOINT D'ANIMATION 2ème CLASSE	C	0	1	1	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		10	9	19	16	0	16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex. : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018

ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF



IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a" : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.3-b" : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1" : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2" : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3" : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4" : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque le quotient de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5" : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018

Berger
Levraut

CA 2017

ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2017	C1.2

(Articles L.2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (2)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018



ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

C3.3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018



ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

1 - Budget Communal

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 840 765,38	1 258 360,73	500 000,00	82 404,65
RECETTES	1 840 765,38	854 382,37	0,00	986 383,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 168 906,00	1 640 542,34	0,00	528 363,66
RECETTES	2 267 182,13	2 468 274,78	0,00	0,00

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGET C.C.A.S. (1)

BUDGET : BUDGET C.C.A.S. N°SIRET : 26730157000011				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	49 036,46	29 172,87	0,00	19 863,59
RECETTES	49 036,46	48 836,46	0,00	200,00

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

**3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 840 765,38	1 258 360,73	500 000,00	82 404,65
RECETTES	1 840 765,38	854 382,37	0,00	986 383,01
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 217 942,46	1 669 715,21	0,00	548 227,25
RECETTES	2 316 218,59	2 517 111,24	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	4 058 707,84	2 928 075,94	500 000,00	630 631,90
TOTAL GENERAL DES RECETTES	4 156 983,97	3 371 493,61	0,00	785 490,36

(1) Y compris les rattachements.

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				

2 - PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR 2016)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT Dépenses Recettes				
FONCTIONNEMENT Dépenses Recettes				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / 2016 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2016 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2016 (%)
Taxe d'habitation	2 195 000,00	1,809	6,150	1,000	134 993,00	1,809
Taxe foncière sur les propriétés bâties	4 291 000,00	2,142	13,010	1,000	558 259,00	2,142
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15 400,00	1,316	38,710	1,000	5 961,00	1,309
TOTAL	6 501 400,00	2,028			699 213,00	2,071

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018



ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

CA 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Voglans, le 20/03/2018
Le Maire,

Le Maire,
Yves MERCIER



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.
A Voglans, le 20/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Pour : 13 dont 2 positifs
Contre : 0
Abstention : 0

Date de convocation : 15/03/2018

YVES MERCIER	
MARTINE BERNON	
JACQUES CONVERT	
ERIC BURDET	
SANDRINE CAVALLO	
MALIKA BERNOU	
ALAIN GOUJON	
JEAN NOIRAY	
DANIELA ELHOMBRE	
ANDREA POLLIER	
CARMELA SICOLI	
FLORIANE PALUMBO	
MARCEL GIRARDIN	ABSENT

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le 09/04/2018



ID : 073-217303296-20180320-CA2017BUDGETCOM-BF

Commune de Voglans - 73 - Budget Communal

CA 2017

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ISABELLE ANDRE	ABSENTE
CATHERINE MARTIN	ABSENTE
HERVE BOUVIER	ABSENT
MATHIEU CROSET	
ISABELLE TETAZ	
NICOLAS BOLLON	ABSENT

Certifié exécutoire par le, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

AA VOGLANS, le

Résultats budgétaires de l'exercice

97100 - VOGLANS

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT		TOTAL DES SECTIONS
RECETTES					
Prévisions budgétaires totales (a)	1 905 162,07		2 340 078,82		4 245 240,89
Titres de recette émis (b)	854 382,37		2 480 447,79		3 334 830,16
Réductions de titres (c)	0,00		12 173,01		12 173,01
Recettes nettes (d = b - c)	854 382,37		2 468 274,78		3 322 657,15
DEPENSES					
Autorisations budgétaires totales (e)	1 905 162,07		2 340 078,82		4 245 240,89
Mandats émis (f)	1 189 332,87		1 676 974,34		2 866 307,21
Annulations de mandats (g)	800,00		36 432,00		37 232,00
Depenses nettes (h = f - g)	1 188 532,87		1 640 542,34		2 829 075,21
RESULTAT DE L'EXERCICE					
(d - h) Excédent		334 150,50		827 732,44	493 581,94
(h - d) Déficit					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

97100 - VOGLANS

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	-57 584,37	0,00	-334 150,50	-12 243,49	-403 978,36
Fonctionnement	737 894,02	639 617,89	827 732,44	-98 276,13	827 732,44
TOTAL I	680 309,65	639 617,89	493 581,94	-110 519,62	423 754,08
II - Budgets des services à caractère administratif					
.					
.					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU ASST VOGLANS					
Investissement	-12 243,49	0,00	0,00	12 243,49	0,00
Fonctionnement	-98 276,13	0,00	0,00	98 276,13	0,00
Sous-Total	-110 519,62	0,00	0,00	110 519,62	0,00

reprise des résultats du budget annexe eau dissous au 31/12/2016 pour - 12 243.49 au 001 et - 98 276,13 au 002

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

97100 - VOGLANS

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
TOTAL III	-110 519,62	0,00	0,00	110 519,62	0,00
TOTAL I + II + III	569 790,03	639 617,89	493 581,94	0,00	423 754,08

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT
SAVOIE

Séance du 20 mars 2018

N° 2018-0320-02

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

L'an deux mille dix-huit, et le vingt mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

ETAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : MERCIER YVES, BERNON MARTINE, CONVERT JACQUES, BURDET ERIC, BERNOU MALIKA, CAVALLO SANDRINE, CROSET MATHIEU, GOUJON ALAIN, NOIRAY JEAN, PALUMBO FLORIANE, SICOLI CARMELA, TETAZ ISABELLE.

Pour : 14 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

ABSENTS : ANDRE ISABELLE, BOLLON NICOLAS, BOUVIER HERVÉ, ELHOMBRE DANIELA, GIRARDIN MARCEL, MARTIN CATHERINE, POLLIER ANDRÉA.

PROCURATIONS : DANIELA ELHOMBRE A DONNE POUVOIR A M. BERNON

ANDREA POLLIER A DONNE POUVOIR A J. CONVERT

DATE DE LA CONVOCAION
15 MARS 2018

SECRETAIRE DE SEANCE : MALIKA BERNOU

DATE D'AFFICHAGE
15 MARS 2018

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

OBJET DE LA DELIBERATION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

BUDGET PRINCIPAL

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour extrait conforme, les jour, mois et an que dessus.

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE

Le

Le Maire,
Yves MERCIER

ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION

Le

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 20 mars 2018

DEPARTEMENT
SAVOIE

N° 2018-0320-01

L'an deux mille dix-huit, et le vingt mars à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la Commune de VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

ETAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : MERCIER YVES, BERNON MARTINE, CONVERT JACQUES, BURDET ERIC, BERNOU MALIKA, CAVALLO SANDRINE, CROSET MATHIEU, GOUJON ALAIN, NOIRAY JEAN, PALUMBO FLORIANE, SICOLI CARMELA, TÉTAZ ISABELLE.

ABSENTS : ANDRE ISABELLE, BOLLON NICOLAS, BOUVIER HERVÉ, ELHOMBRE DANIELA, GIRARDIN MARCEL, MARTIN CATHERINE, POLLIER ANDRÉA.

PROCURATIONS : DANIELA ELHOMBRE A DONNE POUVOIR A M. BERNON

ANDREA POLLIER A DONNE POUVOIR A J. CONVERT

SECRETARE DE SEANCE : MALIKA BERNOU

Pour : 13 dont 2 pouvoirs
Contre : 0
Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCAION
15 MARS 2018

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Martine BERNON, Maire-Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

- après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

DATE D'AFFICHAGE
15 MARS 2018

**OBJET
DE LA
DELIBERATION**

Fonctionnement

Dépenses - 1 640 542.34 €
Recettes + 2 468 274.78 €

Résultat section de Fonctionnement 2017 + 827 732.44 €

**APPROBATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2017
BUDGET PRINCIPAL**

Investissement

Dépenses - 1 188 532.87 €
Recettes + 854 382.37 €
Déficit d'investissement 2016 reporté - 69 827.86 €

Résultat section d'Investissement 2017 - 403 978.36 €

**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES
DEPOT EN PREFECTURE**

Résultat global : + 423 754.08

Le

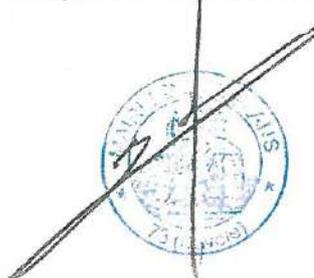
Restes à réaliser : 500 000 €

**ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION**

Le

Hors de la présence de Monsieur MERCIER Yves, Maire, le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal 2017.

Le Maire,
Yves MERCIER



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VOGLANS - SAVOIE

DEPARTEMENT SAVOIE

Séance du 20 mars 2018

N° 2018-0320-03

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, ET LE VINGT MARS A VINGT HEURES TRENTE, EN APPLICATION DES ARTICLES L.2121-7 ET L.2122-8 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VOGLANS,

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	PRESENTS
19	19	12

ETAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : MERCIER YVES, BERNON MARTINE, CONVERT JACQUES, BURDET ERIC, BERNOU MALIKA, CAVALLO SANDRINE, CROSET MATHIEU, GOUJON ALAIN, NOIRAY JEAN, PALUMBO FLORIANE, SICOLI CARMELA, TETAZ ISABELLE.

ABSENTS : ANDRE ISABELLE, BOLLON NICOLAS, BOUVIER HERVÉ, ELHOMBRE DANIELA, GIRARDIN MARCEL, MARTIN CATHERINE, POLLIER ANDRÉA.

POUR : 14 DONT 2 POUVOIRS
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

PROCURATIONS : DANIELA ELHOMBRE A DONNE POUVOIR A M.BERNON

ANDREA POLLIER A DONNE POUVOIR A J.CONVERT

SECRETARE DE SEANCE : MALIKA BERNOU

DATE DE LA CONVOCATION
15 MARS 2018

DATE D’AFFICHAGE
15 MARS 2018

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2017 : + 827 732.44 €
- Résultat de fonctionnement au 31/12/2017 **+ 827 732.44 €**

Section d'investissement

- Solde d'exécution N-1- 69 827.86 €
- Déficit de financement 2017- 334 150.50 €
- Résultat d'investissement au 31/12/2017 - **403 978.36 €**

Les restes à réaliser pour un montant de 500 000 € seront portés sur le budget 2018, en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2018, les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement de 827 732.44 € au compte R 1068, section d'investissement ;
- Déficit d'investissement de - 403 978.36 € au compte D 001, section d'investissement ;
- Les restes à réaliser feront l'objet d'une inscription sur les chapitres 21 et 23.

OBJET DE LA DELIBERATION

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2017 SUR BUDGET 2018

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES DEPOT EN PREFECTURE

Le

ET PUBLICATION OU NOTIFICATION

Le

Pour extrait certifié conforme, le vingt mars deux mille dix-huit.

LE MAIRE, YVES MERCIER

